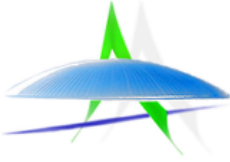


Lycée Polyvalent Henri Laurens



2026-2027



ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL DOSSIER D'INSCRIPTION

**CAP MAINTENANCE DES VEHICULES
1CAPM**

Nom de l'élève :
Prénom(s) :

Date de naissance :

Sexe :

Nationalité :

Département de naissance :Commune :

Portable élève :

Mail élève :

Redoublant : Oui Classe année précédente :

Boursier : Oui Non

Régime : Externe Demi-pensionnaire Interne

L'an passé votre enfant a-t-il bénéficié d'un :

PAP PAI PPS (Gevasco) Aucun

Classe en 2025 -2026 :

Nom et adresse de l'établissement fréquenté en 2025-2026 :

.....
.....
.....

RESPONSABLE(S) DE L'ÉLÈVE

Responsabilité légale de l'élève assurée par :

Père et Mère Père Mère Tuteur Autre : ...

Responsabilité financière de l'élève assurée par :

Père et Mère Père Mère Tuteur Autre : ...

En cas de divorce ou séparation :

Autorité parentale conjointe (joindre ordonnance du juge) oui non

1^{er} Responsable (responsable légal) :

Père Mère Autre : ...

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Tél : Portable : Tél travail :

Adresse mail :

Profession :

Nom et adresse de l'employeur :

.....

Autorisez-vous la communication de votre adresse postale et votre courriel aux associations de parents d'élèves Oui Non

2^{ème} Responsable :

Père Mère Autre : ...

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Tél : Portable : Tél travail :

Adresse mail :

Profession :

Nom et adresse de l'employeur :

.....

Autorisez-vous la communication de votre adresse postale et votre courriel aux associations de parents d'élèves Oui Non

Autre responsable

Lien avec l'enfant :

Nom : Prénom :

Tel Portable :

PASS'REGION

Faire une demande de carte PASS'REGION, fin juin, via le lien suivant :
<https://www.auvergnerhonealpes.fr/passregion> « Espace Bénéficiaire »
(Merci de cocher la case recevoir la carte au domicile de l'élève)

Grâce à cette carte vous bénéficierez de nombreux avantages comme le prêt des manuels scolaires par la Région, 30 € annuel pour une licence sportive, des places de cinéma à 1€...

INFORMATIONS DIVERSES

Transport

Pour les départements de Drôme, Ardèche, Isère, Savoie et Haute-Savoie faire une demande sur le site : www.auvergnerhonealpes.fr/s (mes aides, mes services / transport scolaire)

Dossier rempli par le (la) responsable légal, M. ou Mmequi certifie exacts les renseignements donnés dans ce dossier et s'engage à **informer par courrier** le lycée de tout changement dans la situation de l'élève (adresse, téléphone, changement de RIB, situation familiale, ...). Les options facultatives sont offertes dans la mesure où l'emploi du temps le permet.

Fait à :
Signature responsable 1

le :
Signature responsable 2

PIECES A FOURNIR OBLIGATOIREMENT

TOUT DOSSIER INCOMPLET (signature, pièces demandées...) SERA REFUSÉ

- Copie du justificatif d'identité de l'élève (Carte d'Identité recto verso ou Passeport)
- Copie livret de famille (toutes les pages)
- Copies des pages de vaccination (Diphtérie, Tétanos, Poliomyélite)
- En cas de divorce ou séparation : copie de l'ordonnance du juge
- Copie des 3 derniers bulletins avec avis de passage
- Copie aménagements aux examens (pour les élèves concernés)
- Si + de 16 ans** : copie du recensement en mairie ou de la Journée Défense et Citoyenneté
- Fiche automatisation droit à la bourse
- Fiche intendance
- Fiche urgence
- Fiche promotion à la santé
- Fiche internat si besoin
- Fiche MDL si adhésion

Pour les demi-pensionnaires :

- Un chèque de 51,00 € ou espèce à l'ordre de « agent comptable lycée H. Laurens » (avance pour 10 repas + carte)
- Un RIB (inscrire obligatoirement au dos du chèque et du RIB, le nom et prénom de l'élève).

Pour les internes :

- Un chèque de 78,00 € ou espèce à l'ordre de « agent comptable lycée H. Laurens » (avance internat + carte)
- Un RIB (inscrire obligatoirement au dos du chèque et du RIB, le nom et prénom de l'élève).

Pour les externes :

- Un chèque de 8,00 € ou espèce à l'ordre de « agent comptable lycée H. Laurens » (carte d'accès)
- Un RIB (inscrire obligatoirement au dos du chèque et du RIB, le nom et prénom de l'élève).

L'acceptation définitive, en internat, de votre enfant vous sera communiquée après réunion de la commission, sous réserve de places disponibles.